

SOMMAIRE

STIP

2010

PARTIE I :

- **Présentation de la S.T.I.P**
- **Activité et résultat**
- **Participations**
- **Actionnariat**
- **Organe d'administration et de direction**
- **Historique de la valeur S.T.I.P**
- **Affectation des résultats**
- **Gestion des ressources humaines**
- **Éléments sur le contrôle interne**

PARTIE II :

- **Rapport général des commissaires aux comptes**
- **Rapport spécial des commissaires aux comptes**
- **Etats financiers**
 - **Bilan**
 - **Etat de résultat**
 - **Etat de flux de trésorerie**
 - **Extrait des notes aux états financiers**

PARTIE III :

- **Etats financiers consolidés**
 - **Bilan**
 - **Etat de résultat**
 - **Etat de flux de trésorerie**

PARTIE I

I- Présentation de la Société

Dénomination sociale :

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « S.T.I.P »

Forme juridique :

Société Anonyme

Objet social : selon l'article 3 des statuts

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et tout autre article en caoutchouc manufacturé.

De manière générale, l'objet social englobe toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, fusion, consortium, de filiale, de sous-traitance, de prise de gérance, de fond de commerce ou d'industrie ou autrement.

Capital social :

Le capital de la société est de douze millions six cent vingt trois mille quatre cent soixante douze dinars « 12 623 472 DT » divisé en quatre millions deux cent sept mille huit cent vingt quatre « 4 207 824 » actions nominatives de trois dinars chacune.

Siège social :

Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP n° 77 – Tunis – El khadhra 1003

E-mail : amine_dg@stip.com.tn

Usine 1 :

Route de Kairouan Km 13 M'saken

Usine 2 :

7050 Menzel Bourguiba BP 55

Date de création :

La société a été créée le 21 juillet 1980, à l'initiative de la Banque de Développement Économique de Tunisie en association avec la firme Italienne PIRELLI, acteur mondial majeur de l'industrie de pneumatiques.

Effectif :

L'effectif du personnel permanent au 31.12.2010 est de 798 employés dont 75 cadres.

Système qualité et environnemental :

- Certification ISO :
 - ISO – 9001 / 2008
 - ISO – 14001 / 2004Par l'organisme TUV-CERT pour son système intégré de Management Qualité Environnement (SMQE)
- Homologation produit STIP 1 (usine de M'saken).
STIP 1 fabrique des pneus conformes aux normes et standards internationaux .
D.O.T / E.T.R.T.O / E.C.E-30 (ISO-10121) / E.C.E-54 (ISO-10454)

Conseil d'administration :**Président**

M.Mohamed Hédi DRIDI

Administrateurs

PIRELLI TYRE SPA M. Taieb JNIFEN
Banque Islamique de DéveloppementM. Abderrahmen MEZOUARI EL GLAOUI
STUSID BANK..... Mme. Sarra CHEDLY
BTK Mme. Rim LAKHOUA
STB Mlle. Hallouma BEN KHADDOUMA
OCT M. Mohamed FATNASSI
STIA M. Afif KHEFACHA

Commissaires aux comptes:

AMC Ernest & Young

Financial Auditing & Consulting

II- Activité et résultats

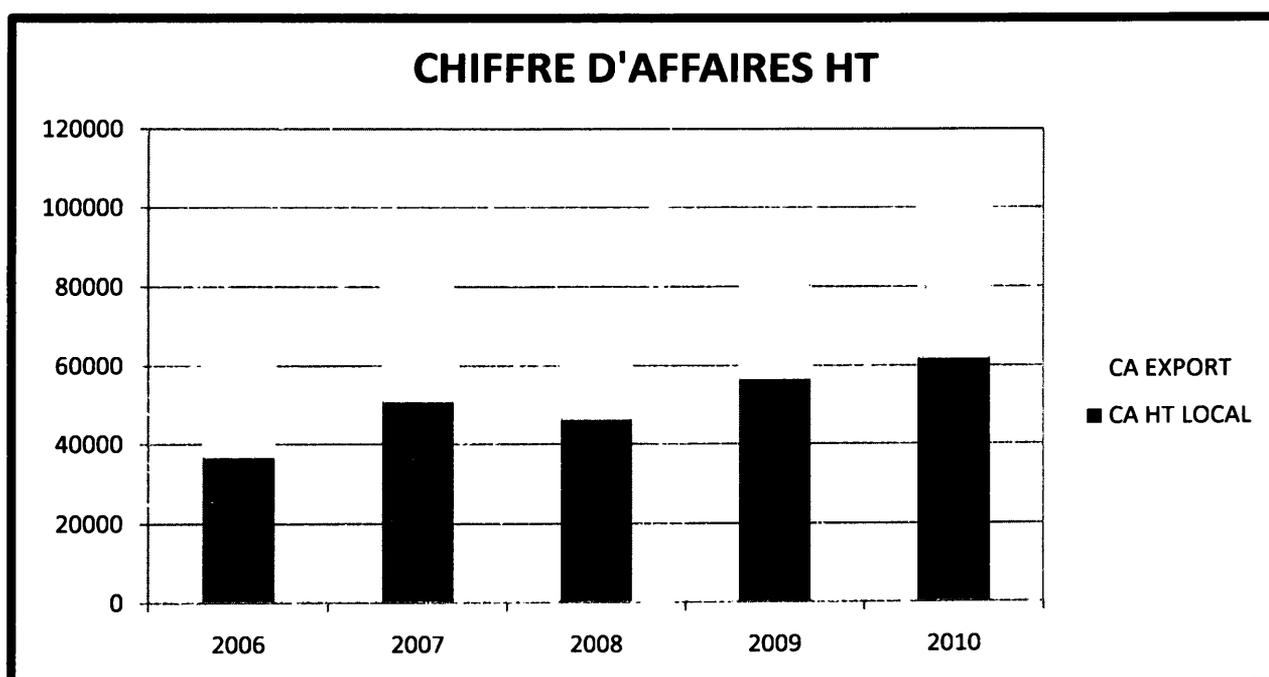
II.A. Chiffre d'affaires

II.A.1. Chiffre d'affaire total:

Le chiffre d'affaires hors taxes en pneu réalisé en 2010 a atteint 101.2 MD, soit une augmentation de l'ordre de 8.5% comparaison faite aux réalisations de l'année 2009. Cette amélioration est la résultante des augmentations de prix de vente essentiellement sur le marché local.

Le chiffre d'affaires de la « STIP » a évolué depuis 2006 comme suit (en milliers de dinars) .

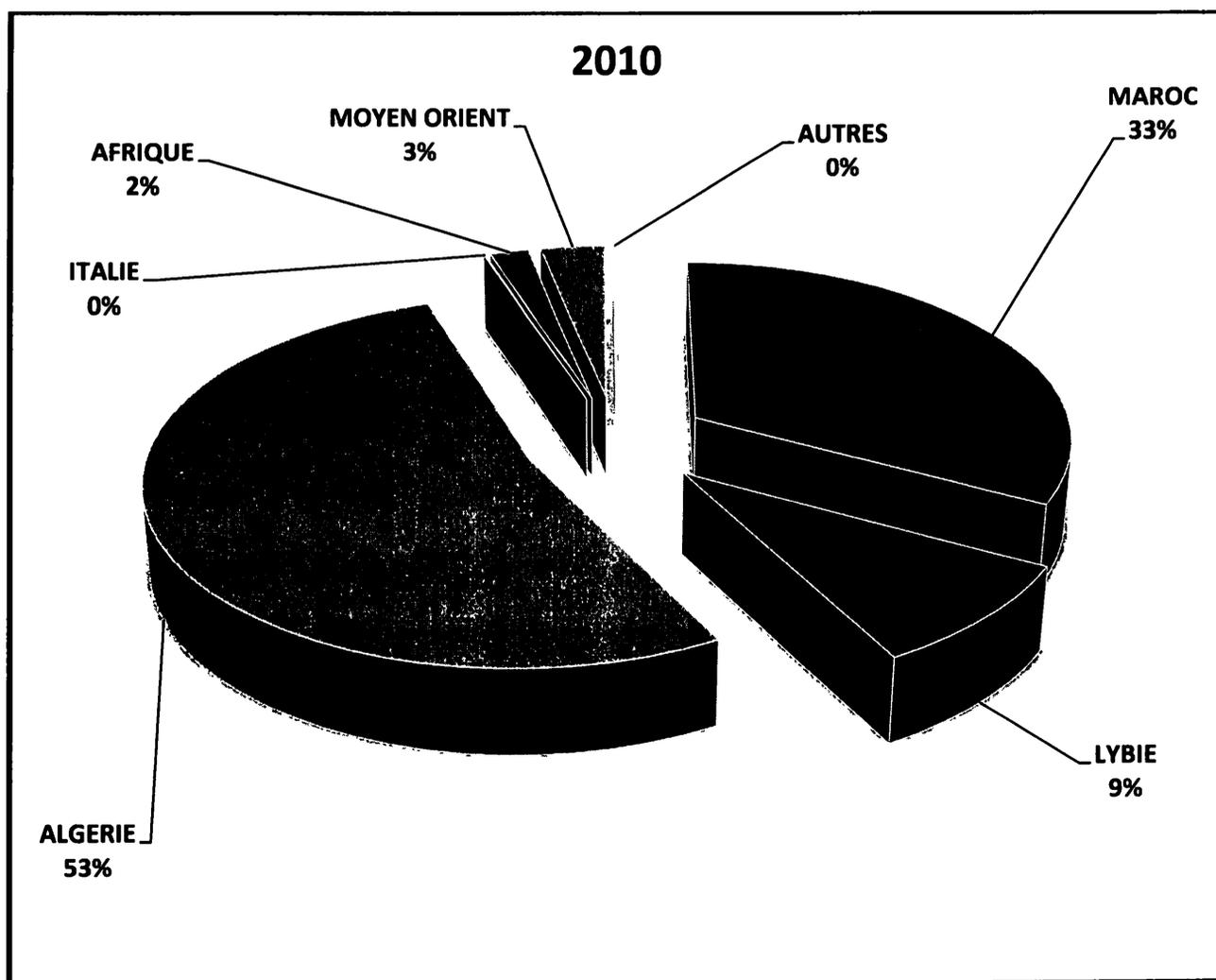
	2006	2007	2008	2009	2010
CA Total HT	64 964	87 265	77 928	93 333	101 161
CA Local HT	36 609	50 850	46 304	56 490	61 852
CA Export	28 355	36 415	31 624	36 843	39 309
Pourcentage local en tonnes	42%	48%	49%	50%	51%



II.A.2. Chiffre d'affaire export par pays :

UNITE= 1 000 Dinars

pays	2009	%	pays	2010	%
MAROC	11 479	31.2	MAROC	12 952	33
LYBIE	6 458	17.5	LYBIE	3 633	9
ALGERIE	15 765	42.8	ALGERIE	20 676	53
ITALIE	1 249	3.4	ITALIE	33	0
AFRIQUE	1 089	3	AFRIQUE	733	2
MOYEN ORIENT	301	0.8	MOYEN ORIENT	1 231	3
AUTRES	502	1.4	AUTRES	51	0
TOTAL	36 843	100	TOTAL	39 309	100

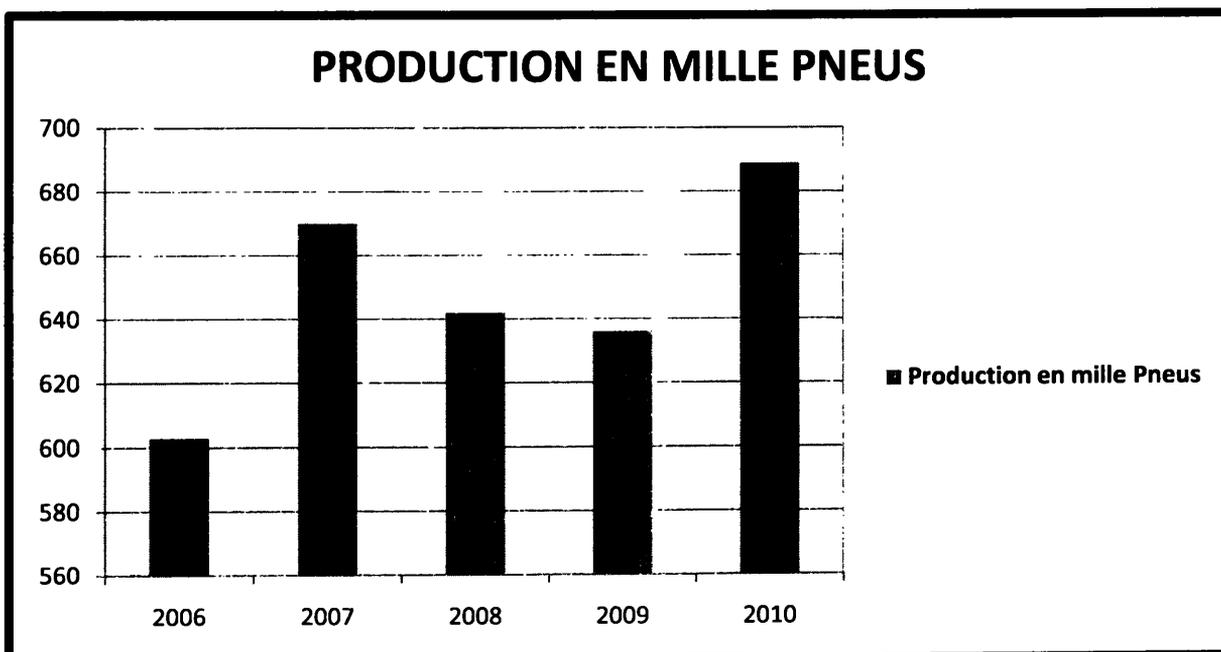
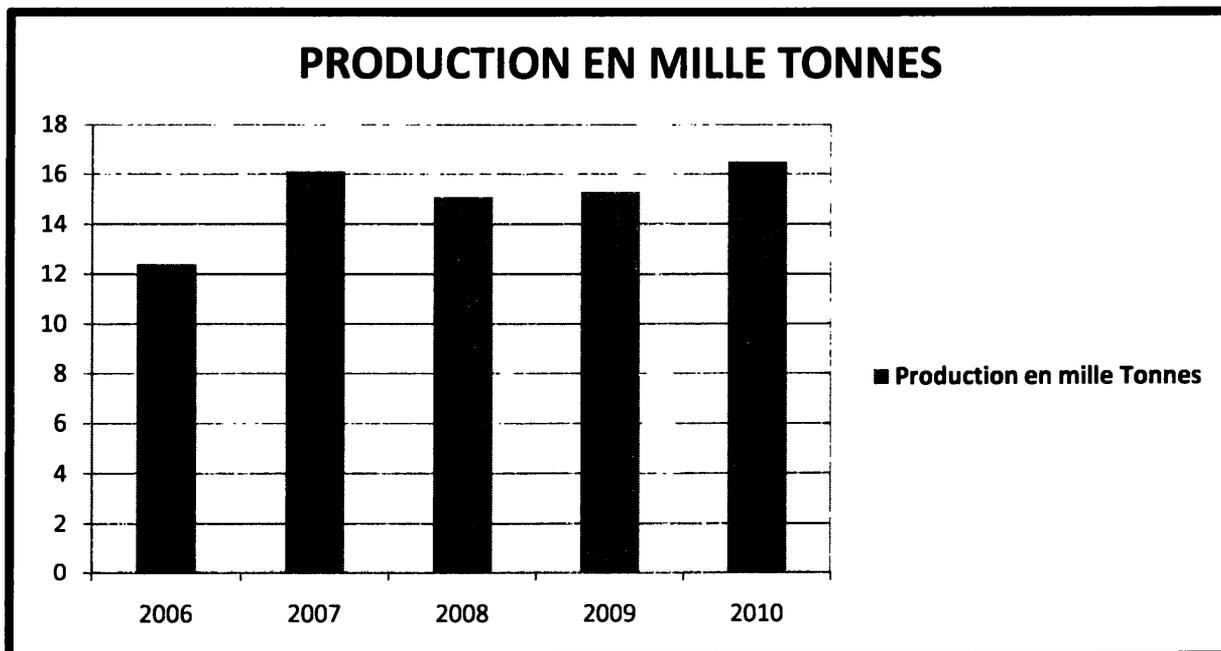


II.B. Production

La production de pneumatiques des deux usines durant l'année 2010 a atteint 16 495 tonnes soit une progression de 7.8% par comparaison aux réalisations de l'année 2009.

L'évolution de la production depuis 2006 (en unité de pneu et en tonne) est présentée sur le tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010
Mille tonnes	12.4	16.1	15.1	15.3	16.5
Mille pneus	603	670	642	636	689



Toutefois, il y'a lieu de préciser que le niveau réel de production est inférieur à la capacité nominale de production évalué à 24.3 Mille tonnes par an pour les deux usines M'saken et Menzel Bourguiba.

Ainsi le taux d'occupation est comme suit :

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010
Production en Mille Tonnes	12.4	16.1	15.1	15.1	16.5
Capacité en Mille Tonnes	24.3	24.3	24.3	24.3	24.3
Taux d'occupation	51 %	66 %	62 %	62	68 %

II.C. Approvisionnement et achats consommés

II.C.1- Matière première :

Le coût d'achat des matières premières est essentiellement tributaire de la volatilité du cours mondial et de la variation de la parité USD/TND .

- L'année 2010 a enregistré une poussée du dollar américain de 6% par rapport à 2009.
- Le coût moyen de matières premières consommées par tonne de pneu produit s'élève au 31/12/2010 à 3 495,268 Dinars contre 3 028,492 Dinars au 31/12/2009 soit une variation de 15,4 %. Cette hausse est liée principalement à la flambé du cours mondial du caoutchouc naturel qui a presque doublé en 2010.

II.C.2- Energie :

La valeur de la consommation d'énergie (électricité) est passée de 3 596 690 Dinars au 31/12/2009 à 3 847 461 Dinars au 31/12/2010 soit une hausse de 7%, en bonne partie imputable à l'augmentation des tarifs de l'électricité (+6 %).

II.D. Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements s'élève au 31/12/2010 à 1 765 050 Dinars (dont 231 404 Dinars immobilisations en cours) contre 922 913 Dinars au 31/12/2009.

Cet investissement correspond essentiellement à l'acquisition d'une caisse de mélangeur pour un montant de 460 157 Dinars et de six chariots élévateurs pour un montant de 336 000 Dinars

Le tableau suivant retrace les différentes acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles réalisées en 2010 :

UNITE= 1 000 Dinars

Immobilisations	Valeur au 31/12/2009	Acquisition 2010	Cession et autres 2010	Valeur au 31/12/2010	Amortissements cumulés au 31/12/2010	VCN
Immobilisations incorporelles						
Know How	7 004	0	0	7 004	-5 553	1 451
Logiciels	577	18	0	595	-580	15
Fonds de commerce	763	0	0	763	-534	229
En cours		13	0	13	0	13
Sous total 1	8 344	31	0	8 375	-6 667	1 708
Immobilisations corporelles						
Terrain	1 368	0	0	1 368	0	1 368
Constructions	25 762	0	0	25 762	-14 416	11 346
AAI constructions	3 085	21	0	3 106	-2 745	361
Matériel et outillage industriels	136 867	1 419	-62	138 224	-114 983	23 241
Matériel de transport	1 564	0	0	1 564	-1 481	83
Matériel informatique	1 034	23	0	1 057	-995	62
AAI	1 053	52	0	1 105	-952	153
Equipement de bureau	419	1	0	420	-388	32
En cours	100	218	-278	40	0	40
Sous total 2	171 252	1 734	-340	172 646	-135 960	36 686
Total 1+2	179 596	1 765	-340	181 021	-142 627	38 394

II.E. Résultat de l'exercice

L'exercice 2010 se trouve clôturé avec une perte de 15.2 Millions de Dinars contre une perte de 11.4 Millions de Dinars durant l'exercice 2009.

Cette régression du résultat est la résultante essentielle de :

- Une dotation aux provisions pour risque et charge d'un montant de 2.8 Millions de dinars suite à un arrêt rendu, en 2010, contre la société par la cours d'appel ,
- Une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participations constituée en 2010 pour un montant de 0.8 Millions de dinars ;
- Une augmentation des intérêts et intérêts de retard sur les impayés des crédits à long et moyen termes pour un montant de 2.1 Millions de dinars détaillé comme suit :

Libellée	2010	2009	Variation
Intérêts de retard	4 873	2 779	2 094
Intérêts sur emprunts	1726	1 832	(106)
Intérêts des comptes courants	4 261	4 105	156
TOTAL	10 860	8 716	2 144

- Le coût des matières premières et consommables a été affecté par les augmentations successives subies suite à la flambé des prix du pétrole, de l'acier, du caoutchouc naturel et la détérioration du cours du Dinars par rapport à l'Euro et au Dollar.

Libellée	2010	2009	Variation en %
Chiffre d'affaires	101 161 465.548	93 332 831.527	8.4
Chiffre d'affaires local	61 852 137.679	56 490 215.614	9.5
Chiffre d'affaires export	39 309 327.869	36 842 615.913	6.7
Autres produits d'exploitation	220 574.482	179 997.358	22.5
Produit d'exploitation	101 382 040.030	93 512 828.885	8.4
Variation des stocks de produits finis et des encours	-2 523 050.895	4 948 496.192	-
Achat consommés	69 177 418.423	57 115 270.767	21.1
Marge sur coût matière	34 507 098.020	31 449 061.926	9.7
Marge sur coût matière en % du CA	34.1	33.5	0.6
Autres charges d'exploitation	3 980 621.400	3 868 591.729	2.9
Frais de personnel	18 860 525.179	17 603 074.345	7.1
Dotations aux amortissements	9 336 421.268	10 098 943.810	-7.6
Résultat d'exploitation hors provisions	2 550 104.655	-121 547.958	-
Dotations aux provisions	3 830 652.750	-291 773.999	-
Résultat d'exploitation	-1 280 548.095	170 226.041	-
Frais financiers d'exploitations	2 144 401.459	2 685 123.456	-20.1
Pertes et gains de changes	818 296.733	-11 847.486	-
Intérêts sur crédits à LMT	10 860 025.018	8 716 201.884	24.6
Autres gain et pertes ordinaires	7 486.199	-71 318.080	-
Résultat avant impôt	-15 095 785.106	-11 290 088.647	-
Impôt sur les sociétés	-73 259.351	-67 280.085	-
Résultat net de l'exercice	-15 169 044.457	-11 357 368.732	-33.6

II.F. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport a été établi, mis à part la révolution historique du 14 janvier 2011 qui n'a pas eu, heureusement, d'impact sur les actifs de la société.

II.G. Evolution de la société et ses performances au cours des 5 derniers années
II.G.1- Etat de résultat :

UNITE= 1 000 Dinars

Rubriques	2006	2007	2008	2009	2010
Revenus	64 964	87 265	77 928	93 333	101 161
Autres produits d'exploitation	270	389	151	180	221
Total des produits d'exploitation	65 234	87 654	78 079	93 513	101 382
Variation des stocks de produits finis et des encours	5 382	2 172	-7 206	4 949	-2 523
Achat d'approvisionnements consommés	42 465	55 959	58 607	57 115	69 177
Charge de personnel	20 016	23 826	16 451	17 603	18 861
Dotation aux amortissements et aux provisions	16 187	8 098	11 432	9 807	13 167
Autres charges d'exploitation	4 616	5 010	4 308	3 869	3 981
Total des charges d'exploitation	88 666	95 065	83 592	93 343	102 663
Résultat d'exploitation	-23 432	-7 411	-5 513	170	-1 281
Charges financiers	-9 610	-11 157	-13 031	-11 389	-13 823
Produit des placements	218	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	1 024	728	41	20	11
Autres pertes ordinaires	-426	-61	-14	-91	-3
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-32 226	-17 901	-18 517	-11 290	-15 096
Impôt sur les bénéfices	-43	-60	-54	-67	-73
Résultat net de l'exercice	-32 269	-17 961	-18 571	-11 357	-15 169

II.G.2- Indicateurs d'activité :

Indicateurs :	2006	2007	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires en 1 000 Dinars	65 234	87 654	78 079	93 513	101 382
Production en Mille Tonnes	12.4	16.1	15.1	15.1	16.5
Investissements en 1 000 Dinars	228	701	296	923	1 765
Endettement en 1 000 Dinars	138 000	149 000	149 000	156 000	175 000

II.H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les effets des mesures prises pour juguler le développement néfaste du marché parallèle, alimenté par des importations sauvages, se sont fait sentir au cours des derniers exercices et ce par la reprise progressive de parts du marché local de pneus.

Il y a lieu de noter la nouvelle démarche adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 17 mai 2011 destinée à permettre l'adaptation de l'approche de restructuration de la STIP à la situation actuelle du pays après la révolution.

Cette démarche est caractérisée par le fait de permettre d'avancer dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital par des actionnaires de référence.

Elle permet de renforcer la confiance des banques en une issue finale permettant de maintenir en vie une entreprise viable.

Cette confiance, doublée d'un intérêt à sauver une partie de l'ancienne créance, permettra d'assurer l'octroi par les banques des crédits d'exploitation à temps et au volume nécessaire assurant une exploitation optimale.

Les grandes lignes de cette approche sont les suivantes :

- Affecter l'engagement de chaque banque à quatre comptes non rémunérés dont le caractère « négociable » est décroissant du premier au quatrième (principal, intérêts conventionnels, intérêts de retard...) pour stopper la boule de neige des intérêts sur intérêts qui est devenue insupportable.
- Consolider une première tranche immédiatement et démarrer son remboursement.
- Inciter les banques, à financer l'exploitation, par une majoration de chaque échéance du crédit d'exploitation d'un taux croissant avec l'engagement de chacune des banques dans le financement de l'exploitation.

II.I. Changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Durant l'exercice 2010 aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers de la société.

III- Participations

La STIP a deux sociétés filiales .

- La SOMACOP (ayant, elle-même, une filiale la « SOMACOP + »)
- La SMT Pneus Amine Maroc (Société à réseau implantée au Maroc)

III.A. LA SOCIETE MAGHREBINE DE COMMERCIALISATION DE PNEUMATIQUES « SOMACOP »

La SOMACOP a été créée en Mars 1983, elle a pour objet la commercialisation de tout article en caoutchouc pneumatique et Industriel. Il s'agit du distributeur grossiste de la « STIP » en Tunisie.

Son Capital s'élève actuellement à 595 000 Dinars détenu à hauteur de 99,98 % (594 920 Dinars) par la « STIP ». Ce capital est divisé en 59 500 actions de 10 Dinars chacune.

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2010 s'élève à 10,5 millions de dinars.

La « SOMACOP » a créé en 1998 une filiale (SARL) d'un capital de 10.000 dinars détenu à hauteur de 99,9 % par la « SOMACOP ». Cette société a pour objet la commercialisation au détail de tout article de pneumatique en caoutchouc industriel (produits locaux et importés). Le chiffre d'affaires enregistré durant 2010 s'élève à 1.5 millions de dinars.

III.B. LA SOCIETE MAROCO TUNISIENNE PNEU AMINE « SMTP AMINE »

La société Maroc Tunisienne pneu amine « SMTP AMINE » est une société commerciale de droit marocain (à réseau de distribution) établie au Maroc, la STIP détient 65% de son capital et 35% appartenant à un partenaire marocain la société MAAP.

Le capital actuel de la SMT Pneus Amine s'élève à hauteur de 55.940.000 DHS (soit l'équivalent de 9 300 000 Dinars).

Le chiffre d'affaires réalisé durant 2010 par la SMT Pneus Amine est de 136 773 502,04DHS (soit l'équivalent de 23 millions de dinars).

III.C. LES PRISES DE PARTICIPATION ET ALIENATIONS

Les prises de participations et aliénations de titres de participation enregistrées en 2010 se détaillent dans le tableau suivant :

	Solde au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2010
Titres de participation SOMACOP	5 596 860	-	10	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	-	-	4 508 355
Total	10 105 215	-	10	10 105 205

IV – ACTIONNARIAT

IV.A. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA « STIP »

Capital social : 12.623.472 Dinars

Catégorie des titres de capital : actions ordinaires

Nominal : 3 Dinars

Libération : Intégrale

Liste des actionnaires détenant individuellement 5 % et plus du capital de la « STIP » :

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombre d'Actions	En %
TUNISIENS			
"S.T.U.S.I.D BANK"	1 937 274	645 758	15,35
"B.T.K"	1 463 322	487 774	11,59
"O. C. T"	1 129 119	376 373	8,94
"S.T.B."	922 530	307 510	7,31
S/TOTAL	5 452 245	1 817 415	43,19
ETRANGERS			
PIRELLI	1 998 690	666 230	15,83
"BID"	1 788 324	596 108	14,17
S/TOTAL	3 787 014	1 262 338	30,00
TOTAL	9 239 259	3 079 753	73,19

Actionnaires détenant moins de 5 % du capital social.

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombres d'Actions	En %
Autres petits porteurs (- 5 %)	3 384 213	1 128 071	26,81
TOTAL GÉNÉRAL	12 623 472	4 207 824	100

IV.B. CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE (Article 33 des statuts)

1) Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2) Tout actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale par toute autre personne actionnaire ou non de la société.

3) Toutefois, l'Etat Tunisien, les Etablissements publics et les communes sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ce mandataire soit lui même actionnaire de la société. Les femmes mariées par leur mari s'ils ont l'administration des biens de ces dernières, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire

4) Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.

5) La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

IV.C. RACHAT D' ACTIONS, NATURE ET CADRE LEGAL DE L' OPERATION

Selon l'article 19 de loi N° 94-117 les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne a fixé les conditions d'intervention des sociétés sur leurs propres actions:

- Elles sont effectuées par un seul intermédiaire par séance de bourse
- Elles ne peuvent être réalisées par transaction de bloc
- Elles sont situées à l'intérieur de la fourchette définie par le cours le plus bas et le cours le plus élevé autorisés au cours de la séance de bourse.

A cette fin, le conseil d'administration réuni le 20 Février 2002 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire le principe de régulation du titre « STIP » par le prélèvement sur les bénéfices 2001 d'une réserve de régulation.

Le montant de cette réserve devait tenir compte des éléments suivants .

- a) Le domaine d'intervention est fixé comme suit : Au niveau de l'achat lorsque le prix atteindra un niveau inférieur à 15,500 D et au niveau de la vente lorsque le prix de l'action dépassera 17,000 D.
- b) Le nombre maximum, d'actions pouvant faire l'objet d'acquisition est de 10% des titres déposés à la « STICODEVAM » soit environ 40 000 actions.
- c) Le délai de l'opération est fixé réglementairement à 3 ans.

Tenant compte des facteurs précités, l'assemblée générale ordinaire du 19 Mars 2002 a fixé la réserve de régulation à 700 000 D et a approuvé l'idée de constituer un comité issu du Conseil pour contacter les autorités concernées par cette opération (BVMT, CMF,..) et procéder au choix de l'intermédiaire en bourse chargé de cette opération de régulation.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'assemblée générale ordinaire, la « STIP » a établi au préalable une note d'information au Conseil de Marché Financier.

Au 31/12/2010, la STIP détient 32 850 actions pour un montant de 325 773,660 DT puisé sur la réserve spéciale de 700 000 DT.

Ces actions ne donnent droit ni au dividende ni au droit à la souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire ni au droit de vote.

V – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

V.A. Règle applicable à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

(Article 17 des statuts)

1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

Toutefois, dans le cas où l'état Tunisien prendrait des participations dans la société, ses représentants seront nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.

2) Les Administrateurs ne doivent pas être soumis aux incapacités et déchéances prévues par la législation en vigueur.

3) Les Administrateurs qui au cours de leurs fonctions cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.

4) Les membres du Conseil pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales de droit privé ou public.

5) Les personnes morales autres que l'état Tunisien désignées comme Administrateurs, sont représentées aux délibérations du Conseil d'Administration ; à savoir .

Les personnes morales de droit public, par leur représentant légal ou par un mandataire nommément désigné ;

Les sociétés civiles, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés à responsabilité limitée, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

Les sociétés anonymes, par leur Président Directeur Général, ou par un mandataire de leur Conseil d'Administration.

6) Lorsque l'Administrateur est une personne morale, il n'est pas nécessaire que le gérant, l'administrateur ou le mandataire qui la représente au Conseil soit personnellement actionnaire de la présente société.

V.B. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Aucune.

V.C. Rôle de chaque organe d'administration et de direction

V.C.1- Rôle du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les membres du conseil d'administration exerceront leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal. Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit, sous sa responsabilité, les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable

des entreprises. Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société, et un état des sûretés consenties par elle. Il doit, conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société. Le rapport annuel détaillé doit être communiqué au commissaire aux comptes.

V.C.2- Rôle du président directeur général :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui a la qualité de président directeur général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V.D. Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Comité permanent d'audit :

Le conseil d'administration de la société a procédé, lors de sa réunion du 21 Février 2006 et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, à la création d'un comité permanent d'audit composé de 3 membres.

Le comité permanent d'audit de la STIP veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

VI – Historique de la valeur STIP



Source : www.bvmt.com.tn

VII – Affectation du résultat

VII.A. Dispositions statutaires

L'article 49 des statuts de la société stipule que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices comptables antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.
- les réserves statutaires.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

De même l'article 50 des statuts se rapportant au paiement des dividendes stipule :

- 1) Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.
- 2) Les dividendes des actions sont payés au porteur du titre
- 3) Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.
- 4) Le Conseil d'Administration peut, sur l'avis conforme du ou des commissaires, autoriser, en cours d'exercice comptable, la distribution à titre provisoire d'un acompte sur les dividendes si la situation de la société et l'importance des bénéfices réalisés le permettent.
- 5) Tout dividende, régulièrement perçu ne peut faire l'objet ni d'un report ni d'une restitution.